ABBVIE
Société par actions simplifiée au capital de 133.449.467,40 Euros
Siège social : 5-13 Boulevard de la République - 92100 Boulogne-Billancourt
750.775.660 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

.....

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 32.463.199,85 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Sur le bénéfice de l'exercice.....32.463.199,85 €
- Il sera prélevé 5%, soit.....(1.623.159,99)) €
- au titre de dotation à la réserve légale qui,
- après affectation, s'élèvera à 14.004.417,72€
-
- Le solde, soit.....30.840.039,86 €
 sera porté intégralement au compte Report à nouveau
-
- Compte Report à nouveau avant affectation.....14.558.498,76 €

En conséquence, le montant du compte « Report à nouveau » sera réduit de la somme de 14.558.498,76 € à la somme de 45.398.538,62 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en paiement ont été les suivants :

Exercice	Montant par actions	Montant Total
2022	-	-
2023	0,27 €	40.000.000 €
2024	0,67 €	100.000.000 €

.....

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Monsieur Stéphane LASSIGNARDIE

ABBVIE

Société par actions simplifiée au capital de 133.449.467,40 Euros
Siège social : 5-13 Boulevard de la République - 92100 Boulogne-Billancourt
750.775.660 R.C.S. Nanterre

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme
Le Président
M. Stéphane LASSIGNARDIE



I. BILAN AU 31/12/2025

A. Bilan Actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	598 136	183 013	415 123	
Fonds commercial	196 139 413		196 139 413	196 139 413
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	14 129 877	6 723 242	7 406 634	1 402 387
Installations techniques, mat. et outillage	12 405 376	10 181 818	2 223 558	3 229 513
Autres immobilisations corporelles	9 419 398	3 211 777	6 207 621	1 551 039
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 683 375		2 683 375	347 549
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	191 953 948		191 953 948	156 323 997
Autres immobilisations financières	1 047 988		1 047 988	1 003 246
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**428 377 511**	**20 299 850**	**408 077 661**	**359 997 144**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	208 343		208 343	111 998
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	168 553 963	3 101 589	165 452 374	157 982 614
Avances, acomptes versés sur commandes	6 434 342		6 434 342	5 848 400
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	140 036 457	836 851	139 199 605	107 394 969
Autres créances	22 003 252		22 003 252	84 801 144
Charges constatées d'avance	1 671 954		1 671 954	1 140 433
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Disponibilités				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**338 908 311**	**3 938 440**	**334 969 871**	**357 279 558**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VII)				87 222
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**767 285 822**	**24 238 290**	**743 047 532**	**717 363 924**
(1) Dont à moins d'un an			**59 690 900**	**156 323 997**
(2) Dont à moins d'un an			**162 874 811**	**193 336 546**

B. Bilan Passif

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 133 449 467)	133 449 467	133 449 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 846 322	22 846 322
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
RESERVES		
Réserve légale	12 381 258	10 782 915
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	14 558 499	84 189 978
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**32 463 200**	**31 966 864**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**215 698 746**	**283 235 546**
Provisions pour risques	35 495 484	34 261 105
Provisions pour charges	24 657 028	23 502 928
TOTAL DES PROVISIONS (II)	**60 152 511**	**57 764 033**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	597	14 466
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 190 419	39 698 619
Dettes fiscales et sociales	372 044 774	287 825 865
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 821 034	46 120 064
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 012 426	2 705 331
TOTAL DES DETTES (1) (III)	**467 069 250**	**376 364 346**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)	127 025	
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	**743 047 532**	**717 363 924**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	**467 069 250**	**376 364 346**
(2) Dont emprunts participatifs		

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

Rubriques	Exercice 2025 France	Exercice 2025 Exportation	Exercice 2025 Total	Exercice 2024
Ventes de marchandises	723 965 147		723 965 147	722 604 996
Production vendue de biens				
Production vendue de services	822 468	29 691 747	30 514 215	20 791 306
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**724 787 615**	**29 691 747**	**754 479 361**	**743 396 302**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			18 966 123	21 020 748
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			745	
Autres produits			205 297	343 882
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**773 651 527**	**764 760 932**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			410 009 403	397 570 441
Variation de stock (marchandises)			-8 501 797	-9 714 078
Achats de matières premières et autres approvisionnements			727 290	604 291
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-96 346	43 830
Autres achats et charges externes (1)			115 988 859	112 260 424
Impôts, taxes et versements assimilés			61 473 392	74 656 737
Salaires et traitements			82 602 858	81 823 009
Cotisations sociales			41 263 816	41 293 240
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 039 392	1 862 011
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 211 220	655 356
Dotations aux provisions			21 441 825	19 663 218
Autres charges			217 298	151 200
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			7 296	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**729 384 507**	**720 869 679**
(1) Y compris :				
- Redevances crédit -bail mobilier				
- Redevances crédit -bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)			**44 267 020**	**43 891 253**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS (V) :			**6 946 872**	**9 932 916**
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			6 859 650	9 932 916
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions			87 222	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
CHARGES FINANCIERES (VI) :			**386 301**	**474 698**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				87 222
Intérêts et charges assimilées (3)			386 301	387 476
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
2. RESULTAT FINANCIER (V – VI)			**6 560 571**	**9 458 217**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II+III - IV+V - VI)			**50 827 590**	**53 349 470**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				**25 305**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				**-25 305**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			6 205 567	6 369 584
Impôts sur les bénéfices (X)			12 158 824	14 987 718
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			**780 598 398**	**774 693 848**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			**748 135 199**	**742 726 984**
BENEFICE OU PERTE			**32 463 200**	**31 966 864**
(2) Dont produits concernant les entités liées			**6 854 116**	**9 932 916**
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			**48 816**	**35 622**

1. Activité de la société et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Activité et faits marquants

La société Abbvie, sise au 5-13 Boulevard de la République sur Boulogne-Billancourt (92) exerce son activité de commercialisation et de distribution sur le territoire français (y compris DROM-COM), de médicaments essentiellement actifs sur des maladies dites chroniques.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois. Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat de l'exercice est de 743 047 532 € et le résultat net comptable s'élève à 32 463 200 €.

Le chiffre d'affaires 2025 figurant dans les comptes statutaires ABBVIE est de 754 479 361 € en hausse de 1,5 % par rapport à l'année 2024.

Les ventes nettes de taxes et autres déductions s'élèvent en 2025 à 659,2 millions €, en la hausse par rapport à l'année 2024 d'environ 0,9 %.

La société comptabilise en chiffre d'affaires les remises conventionnelles dues en application d'une convention conclue avec le CEPS nettes des crédits de remises considérant qu'il s'agit d'un ajustement du prix des médicaments.

L'évolution s'explique principalement par les évènements ci-dessous :

- Baisse du chiffre d'affaires du produit Humira de -78,2 millions € en 2025. Cette baisse s'explique d'une part par une réduction des prix de -16,2% visant à aligner Humira sur les prix des biosimilaires, et d'autre part, à la pénétration continue de ces derniers dans le marché de l'Adalimumab. Cette évolution a été facilitée par la publication, en février 2025, de l'arrêté autorisant la substitution en officine.

- Cette diminution est toutefois compensée par la poursuite de la croissance des produits Rinvoq (+21,1 millions €) et par le renforcement de Skyrizi (+58,0 millions €), notamment grâce au lancement, en mars 2025, de son indication en gastro-entérologie (Skyrizi Maladie de Crohn).

- Les ventes en Hépatite C sont en décroissance de -1,5 millions € soit -4,4%, principalement en raison d'un payback plus élevé en 2024 lié à une durée de traitement plus longue et à l'ajustement des provisions de payback pour 2025.

- En Hématologie, Venclyxto poursuit sa croissance avec une augmentation du chiffre d'affaires de +4,4 millions € en 2025 pour un total de 90 millions €. La performance est principalement portée par la forte progression des indications CLL 1ère ligne et de l'AML 1ère ligne.

- Le portefeuille Eye Care est en décroissance sur 2025, avec le chiffre d'affaires total de 98,7 millions €, soit -10,7% par rapport à 2024 :

 - Ozurdex fait face à la concurrence d'Eylea HD et de Vabysmo et voit ses ventes baisser de -3,6 millions € (-5,8%).

- Les produits du glaucome (Ganfort, Alphagan, Combigan et Lumigan) sont en décroissance d'environ -15,4%. Ils font face à une forte concurrence et à la présence des génériques notamment sur les références Ganfort MD et Lumigan, ainsi qu'à une importante baisse de prix avec un impact annualisé par rapport à 2024 d'environ -11,1%.

- Les produits contre la sécheresse oculaire, Refresh et Celluvisc ont connu des problèmes de production entrainant une diminution de leur chiffre d'affaires de -2,8 millions €.

- Les ventes de Duodopa sont en décroissance de -3,1 millions € soit -14,6%, principalement en raison d'une base de patients plus faible avec -161 patients nets en 2025 vs. +10 patients nets en 2024.

- Le produit Scyova a été lancé en novembre 2024 et a atteint 30,9 millions € de chiffre d'affaires en 2025 avec 1 609 patients sous traitement à fin 2025.

- Le Botox Thérapeutique continue également sa progression, avec une augmentation de +3,1 millions € par rapport à 2024, ce qui représente une croissance de +9,5%.

- La concurrence des génériques demeure très intense pour Sevorane, entraînant une diminution des ventes, passant de 7,7 millions € en 2024 à 6,7 millions € en 2025, soit une baisse de -12,3 %.

- Les ventes de produits esthétiques nettes de taxes et autres déductions s'élèvent à 36,5 millions € en 2025, enregistrant une baisse de -12,5% par rapport à l'année 2024. L'évolution de l'activité Allergan Esthétique s'explique principalement par les éléments suivants :

 - Le chiffre d'affaires de la gamme Juvederm a connu une forte diminution de -22,3%, principalement en raison de la perte du principal client "grand compte" et d'un marché en décroissance et très concurrentiel avec des prix plus bas.

 - Le produit HArmonyCa continue de s'imposer sur le marché, affichant une croissance de +119,9%. Performance portée principalement par l'augmentation de l'intérêt pour les soins de Qualité de peau qui booste le marché.

 - Le chiffre d'affaires de la gamme Vistabel est resté plutôt stable entre 2024 et 2025, avec un marché en croissance et une légère baisse de notre part de marché lié à l'arrivée de nouveaux concurrents.

 - L'activité de cryolipolyse (CoolSculpting) a enregistré une augmentation globale de +6,3%, activité qui s'est recentrée uniquement que sur la vente de cartes pour l'utilisation des systèmes. A partir d'Août 2025, l'activité de cryolipolyse a été confiée à un distributeur.

La Taxe M 2024 (clause de sauvegarde) a été facturée pour 43,4 millions € et en 2025, elle a été estimée à 50,3 millions € en raison d'une croissance du marché pharmaceutique net estimée à +3,1%.

La société continue également de gérer étroitement les ressources de fabrication et de chaîne d'approvisionnement afin de garantir aux patients un approvisionnement ininterrompu de leurs médicaments.

Règles OCDE Pilier 2

Les règles de Pilier 2 de l'OCDE s'appliquent généralement aux entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires consolidé est égal ou supérieur à 750 millions d'euros. Sous réserve de certains dispositifs transitoires de protection (« safe harbor »), les grandes entreprises multinationales relevant du champ d'application sont tenues de calculer leur taux effectif d'impôt (TEI- GloBE) pour chaque juridiction où elles exercent leurs activités et seront soumises à un impôt complémentaire de la différence entre leur taux effectif d'impôt (TEI) pour chaque juridiction et le taux minimum de 15%. Si le taux effectif d'impôt (TEI) dans une juridiction est de 15% ou plus, aucun impôt complémentaire ne sera dû.

Le 5 janvier 2026, l'OCDE a publié des orientations administratives introduisant le système Side-by-Side (SbS). Ce système établit deux nouveaux mécanismes de sécurité fiscale pour les groupes multinationaux :

la clause de sauvegarde Side-by-Side (SbS SH) pour les groupes multinationaux dont le siège est situé dans des juridictions disposant à la fois de systèmes fiscaux nationaux éligibles et de systèmes fiscaux mondiaux éligibles ;

la clause de sauvegarde de l'entité mère ultime (UPE SH) pour les groupes multinationaux dont l'entité mère ultime est située dans une juridiction disposant d'un système fiscal national éligible mais non d'un système fiscal mondial éligible.

Le système SbS s'appliquera aux exercices fiscaux commençant à compter du 1er janvier 2026, une fois mis en œuvre dans le droit interne par les juridictions concernées. Le choix de la clause de sauvegarde SbS supprime l'impôt complémentaire au titre de l'IIR et de l'UTPR, sans affecter l'application des impôts minimums complémentaires nationaux tels que la QDMTT.

Le registre central actualisé de l'OCDE confirme que les États-Unis remplissent les critères du SbS.

Règles Pilier 2 en France

La législation sur le Pilier Deux a été adoptée en 2023 en France et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Le groupe AbbVie a effectué une évaluation de son exposition potentielle à cet impôt complémentaire prévu par Pilier 2 en France. Les résultats de l'analyse sont reflétés dans les états financiers pour l'année 2025.

Règles Pilier 2– Modifications de la norme comptable internationale 12 – Impôts sur le résultat (IAS 12)

Les modifications apportées à l'IAS 12 ont été introduites en réponse aux règles du Pilier 2 de l'OCDE relatives au BEPS et comprennent :

une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation des impôts différés découlant de la mise en œuvre juridictionnelle des règles modèles du Pilier 2 ;

des obligations d'information pour les entités concernées, afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat du Pilier 2 découlant de cette législation, en particulier avant la date d'entrée en vigueur.

L'exception temporaire obligatoire — dont l'application doit être mentionnée publiquement — entre en vigueur immédiatement. Les autres obligations d'information s'appliquent aux périodes de reporting annuel commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date, mais pas à toute période intermédiaire se terminant au plus tard le 31 décembre 2023.

1.2. Activité de recherche et développement

La société poursuit ses activités de recherche et de développement.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Changement de méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30 décembre 2023 qui vient modifier le règlement ANC N° 2014-03 du plan comptable général.

Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 sans conséquences sur les exercices antérieurs, néanmoins, il implique une nouvelle présentation des états financiers et des reclassements de certains produits et charges, en particulier du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation et le résultat financier pour se conformer à ce nouveau modèle pour le premier exercice d'application.

- En 2024, les valeurs comptables des éléments d'actif cédés, les saisies administratives ainsi que le règlement d'un litige ancien étaient présentés sur la ligne « charges exceptionnelles ». Ces éléments sont désormais présentés au sein des « autres charges » et des « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ». Les reclassements correspondants ne font pas l'objet d'une présentation sous forme de tableau, compte tenu de leur caractère non significatif.

2.2. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Compte tenu du contexte économique et financier à fin décembre 2025, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
- L'évaluation des provisions et des engagements de retraite

3. Règles d'évaluation des principaux postes de bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition.

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles sont de 3 ans pour les logiciels et licences et de 5 ans pour les autres immobilisations incorporelles.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Evaporateurs	10 ans
Pompes	5 ans

3.3. Autres immobilisations financières

Les prêts et créances immobilisés sont valorisés à leur valeur actuelle. Une provision est constatée lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

3.4. Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO), la valeur des marchandises et approvisionnements incluant les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de critères distincts :

- Lorsque les produits sont défectueux (retours clients, produits en attente de destruction) ou obsolètes (date de péremption empêchant toute commercialisation) ou encore s'il existe un risque spécifique de non-commercialisation, la provision est constituée pour la valeur d'inventaire ;

- Pour l'ensemble des produits, une provision est constituée sur la base des résultats d'une analyse mensuelle de la rotation des stocks tenant compte de la date de péremption et des prévisions de ventes de chacun d'entre eux. La provision est alors calculée en fonction de la valeur d'inventaire pondérée par un coefficient résultant de la durée de commercialisation résiduelle et du poids de l'éventuel sur stockage estimé par rapport aux ventes prévisionnelles.

3.5. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

3.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

3.7. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.
L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

3.8.1 Engagements à long terme de retraite, pour primes liées à l'ancienneté et d'autres avantages

Les engagements à long terme de retraite sont comptabilisés par la société pour l'intégralité des provisions pour retraites et autres avantages similaires dont bénéficient ses salariés.
Concernant la provision relative aux engagements des indemnités de fin de carrière, elle est en accord avec la recommandation ANC 2013-02, ainsi les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Le taux d'Actualisation retenu est de 3,78 %.
- Le coefficient de Turn-over est dégressif avec l'âge, il a été revu courant 2020 de sorte qu'il correspond à la rotation moyenne effective des salariés de la Société sur les cinq derniers exercices.
- La table de mortalité utilisée est celle actualisée provenant des services publics statistiques nationaux INSEE 2019 - 2021.
- Le taux de progression des salaires retenu est de 3,5 %.
- La date de départ retenue est de 64 ans.

Depuis 2024, nous avons décidé de comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat pour harmoniser les pratiques au sein du groupe AbbVie. Par conséquent, l'engagement de retraite lié aux indemnités de fin de carrière est inscrit au passif du bilan et s'élève à 21,3 millions €.

Les accords d'entreprise de la société prévoient l'attribution de primes et congés aux salariés dès lors qu'ils atteignent un certain niveau d'ancienneté. Cette attribution est graduelle et s'échelonne sur l'ensemble de la vie professionnelle des salariés au sein de l'entreprise. L'engagement correspondant à ces primes est valorisé à l'aide des mêmes paramètres d'actualisation et de probabilités que ceux utilisés pour le calcul des engagements des indemnités de départ en retraite. Il s'élève à 3,4 millions € en fin d'exercice 2025.

La provision cumulée des Engagements à Long Terme de Retraite et obligations similaires au titre de l'année 2025 s'élève à 25 millions €.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

5. Notes relatives aux postes de bilan et du compte de résultat

5.1 Immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Sorties	Au 31/12/2025
Frais de développement					
Fonds de commerce	196 139 413				196 139 413
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	220 282	426 584	-20 272	28 457	598 136
Total 1 Incorporelles	**196 359 695**	**426 584**	**-20 272**	**28 457**	**196 737 549**
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements…..	6 656 970	7 472 907			14 129 877
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	13 125 525	40 378		760 526	12 405 376
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 388 538	5 180 252	20 272	169 664	9 419 398
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	347 549	2 335 826			2 683 375
Total 2 Corporelles	**24 518 582**	**15 029 363**	**20 272**	**930 190**	**38 638 026**
Prêts	156 323 997	135 629 951		100 000 000	191 953 948
Autres immobilisations financières	1 003 246	44 742			1 047 988
Total 3 Financières	**157 327 243**	**135 674 693**	**0,00**	**100 000 000**	**193 001 936**
TOTAL	**378 205 520**	**151 130 640**	**0,00**	**100 958 647**	**428 377 511**

Les immobilisations incorporelles brutes (196,7 millions €) correspondent principalement aux éléments du fonds de commerce apportés au 1er octobre 2012 par les sociétés Abbott France (pour 187,1 millions €), Abbott Products (pour 3,8 millions €) et Allergan pour 5,2 millions € en date du 1er novembre 2022.

La variation des immobilisations corporelles +14,1 millions € s'explique principalement par :

- L'acquisition de matériels informatiques et mobiliers pour +5,2 millions €
- Constructions, Installation, agencement et Immobilisation en cours +9,8 millions €
- La sortie de matériels informatiques et évaporateurs obsolètes pour -0,9 million €.

Les immobilisations financières (193 millions €) concernent le prêt accordé à Abbvie Inc à hauteur de 131 millions, le prêt accordé à Allergan Holding à hauteur de 59,6 millions, aux intérêts de 1,3 million € et aux dépôts de garantie pour 1,0 million €.

1 - Ventilation des augmentations

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Incorporelles			426 584		
Corporelles	20 272		15 029 363		
Financières			135 674 693		

2 - Ventilation des diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Incorporelles	20 272				28 557
Corporelles			439 989		490 201
Financières			100 000 000		

5.2 Amortissements

Chiffres exprimés en euros	Durée d'amortissement	Mode d'amort	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	De 3 à 5 ans	Linéaire	220 282	11 461	48 730	183 013
Total 1			**220 282**	**11 461**	**48 730**	**183 013**
Terrains Constructions Installations générales et agencements Installations techniques, matériels et outillages Matériel de transport Matériel de bureau informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	10 ans De 5 à 10 ans De 5 à 10 ans	Linéaire Linéaire Linéaire	5 254 583 9 896 012 2 837 499	1 468 660 1 038 416 541 126	 752 610 166 848	6 723 242 10 181 818 3 211 777
Total 2			**17 988 095**	**3 048 202**	**919 458**	**20 116 838**
TOTAL			**18 208 376**	**3 059 663**	**968 188**	**20 299 850**

L'amortissement des immobilisations figurant au bilan enregistre le cumul des dotations constatées depuis les apports effectués au 1er octobre 2012 diminué des cumuls d'amortissements des immobilisations sorties.

1 - Ventilation des dotations

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Incorporelles Corporelles		11 461 1 847 583		1 200 618

2 - Ventilation des diminutions et reprises

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés et transferts de poste à poste	Eléments mis hors service
Incorporelles Corporelles		20 272 436 554	28 457 482 903

5.3 Stocks et en-cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2025	Dépréciation 2025	Solde au 31/12/2025	Montant Brut au 31/12/2024	Dépréciation 2024	Solde au 31/12/2024
Matières premières	208 343		208 343	111 998		111 998
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	168 553 963	3 101 589	165 452 374	160 052 166	2 069 552	157 982 614
TOTAL	**168 762 306**	**3 101 589**	**165 660 717**	**160 164 164**	**2 069 552**	**158 094 612**

La Valeur Nette du Stock de Marchandises passe de 158 millions € en 2024 à 166 millions € à fin 2025, soit une hausse du stock en valeur nette de 8 millions € expliquée par :

- Une baisse des stocks en valeurs brutes de 25,7 millions € :
 - Humira, spécialité Immunologie, pour (-13,5 millions €) ;
 - Venclyxto, spécialité en Hématologie, pour (-5,9 millions €) ;
 - Juvederm, spécialité Médecine Esthétique, pour (- 1,6 million €) ;
 - Vitamine A, spécialité en Ophtalmologie pour (-1,2 millions€) ;
 - Kaletra, spécialité en Virologie pour (-0,97 million €) ;
 - Autres produits (-2,5millions €) ;

- Une hausse des stocks en valeurs brutes de 35,8 millions € :
 - Skyrizi, spécialité en dermatologie, pour (+11,7 millions €)
 - Ozurdex, spécialité Ophtalmologie pour (+6,5 millions €)
 - Rinvoq, spécialité en Immunologie, pour (+5,7 millions €) ;
 - Ganfort, spécialité Ophtalmologie pour (+4,5 millions €) ;
 - Scyova, spécialité contre la maladie de Parkinson pour (+3,3 millions €) ;
 - Autre produits (+3,9 millions €) ;

- La provision pour dépréciation du stock a augmenté de 1 million € par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 3,1 millions € pour l'exercice 2025.

Dépréciations des stocks et en-cours			
Postes (a)	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres			
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises	3 101 589	2 069 552	Voir 3.4
Total	**3 101 589**	**2 069 552**	

5.4 Provisions

Provisions inscrites au bilan En Euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	87 222	0	87 222	
Provisions pour retraites et obligations similaires	23 415 706	2 328 588	1 087 267	24 657 028
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des Immos				
Provisions pour gros entretien grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	**23 502 928**	**2 328 588**	**1 174 489**	**24 657 028**
Autres provisions pour risques	34 261 105	19 113 236	17 878 857	35 495 484
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	**34 261 105**	**19 113 236**	**17 878 857**	**35 495 484**
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciation des immobilisations corporelles				
Dépréciation des immobilisations financières				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Autres immobilisations financières				
Dépréciation des stocks et en cours	2 069 552	1 032 037		3 101 589
Dépréciation des comptes clients	657 668	179 183		836 851
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**2 727 220**	**1 211 220**	**0,00**	**3 938 440**

Aucune provision réglementée n'est comptabilisée dans les livres d'AbbVie.

Les provisions pour Risques et Charges portées au bilan pour 60 millions € couvrent les éléments suivants :

- 21,3 millions € couvrant les engagements de retraite contre 19,8 millions € au 31/12/2024.
- 3,4 millions € pour les avantages liés à l'ancienneté des salariés contre 3,6 millions € au 31/12/2024;
- 35,5 millions € pour des risques et litiges divers contre 34,3 millions € au 31/12/2024.

5.5 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 357 millions € en valeurs brutes au 31/12/2025 et l'état des échéances se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**193 001 936**	**59 690 900**	**133 311 036**
Créances rattachées à des participations			
Prêts	191 953 948	59 690 900	132 263 048
Autres immobilisations financières	1 047 988		1 047 988
ACTIF CIRCULANT :	**162 039 708**	**162 039 708**	**0,00**
Clients	139 199 605	139 199 605	
Clients douteux	836 851	836 851	
Personnel et comptes rattachés	284 338	284 338	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	4 224 535	4 224 535	
Groupe et associés	17 057 657	17 057 657	
Débiteurs divers	436 722	436 722	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	**1 671 954**	**1 671 954**	**0,00**
Charges constatées d'avance	1 671 954	1 671 954	
TOTAL	**356 713 598**	**223 402 262**	**133 311 036**

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

Les créances clients s'établissent à 139,2 millions € contre 107,4 millions € en 2024.
La hausse des créances clients de fin d'année s'explique par un montant des lettres de change remises en banque en fin d'année et sera encaissé début janvier.

Le DSO (délai de paiement des clients) est stable sur l'année, les créances clients représentent 41,4 jours de chiffre d'affaires en 2025 en hausse par rapport à 2024.

Les provisions pour dépréciation des créances clients s'élèvent à 1 million €, et sont en hausse.

Le poste créances Groupe s'élève à 17 millions €. Il est constitué principalement de créances clients inter-compagnies pour 4,5 millions €, Provision True up pour 5,8 millions € et trop versé d'IS 6,7 millions €.

5.6 Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	597	597		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 190 419	46 190 419		
Personnel et comptes rattachés	24 138 199	24 138 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 295 704	14 295 704		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	333 610 871	333 610 871		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	46 695 600	46 695 600		
Autres dettes	125 434	125 434		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	2 012 426	2 012 426		
TOTAL	**467 069 250**	**467 069 250**	**0,00**	**0,00**

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

Les dettes Fournisseurs et comptes rattachés sont de 46,1 millions €, en hausse de 6 millions € par rapport à 2024. La progression des dettes fournisseurs s'explique par la hausse des factures non parvenues pour l'exercice 2025 liée à une hausse des charges externes.

Le poste "Autres Impôts et Taxes" concernent les dettes et provisions de taxes et remises conventionnelles sur médicaments ainsi que le montant des prélèvements à la source à verser pour le compte des employés, au total ce poste représente un montant de 333,6 millions €.

Le poste "Groupe et associés" augmente de 1 million €. Il se compose d'une part, des dettes fournisseurs inter-compagnies (achat de marchandises) 37,1 millions €, en baisse sur décembre 2025, celui-ci varie sensiblement en fonction des produits livrés sur la fin d'année et d'une dette cash pool de 9 millions €.

5.7 Produits constatés d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	2 012 426	2 705 331
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	**2 012 426**	**2 705 331**

Les produits constatés d'avance sont constitués du chiffre d'affaires lié aux produits non réceptionnés par les clients à la date de clôture.

5.8 Charges constatées d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	1 671 954	1 140 433
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	**1 671 954**	**1 140 433**

Les charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées pendant l'exercice mais relatives à un exercice ultérieur.
Les charges constatées d'avance concernent notamment des charges de loyer du bâtiment pour 1,3 million €, ainsi que diverses charges liées à des évènements prévus sur 2026 pour 0,4 million €.

5.9 Ecarts de conversion Actif-Passif

Postes concernés En Euros	ECART DE CONVERSION PASSIF TOTAL	Compensé par Couverture de change	Provisions pour perte de changes	Ecart de conversion Passif
Acomptes sur immobilisations				
Prêts				
Autres créances immobilisées				
Créances d'exploitation	0,00		0,00	0,00
Créances diverses				
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	127 025			127 025
Dettes sur immobilisations				
Total des Ecarts de conversion	**127 025**	**0,00**	**0,00**	**127 025**

Aucun écart de conversion Actif a été constaté sur 2025, un écart de conversion passif a été constaté à la clôture au 31/12/2025.

5.10 Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombres de titres A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursé pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	148 277 186	0,00	0,00	148 277 186	0,90

Ces actions sont intégralement détenues par la société Allergan Holdings France située au 5-13 boulevard de La République à 92100 Boulogne Billancourt en France.

5.11 Variation des capitaux propres

(En Euros)	Variation des capitaux propres Au 31/12/2024	Variation de capital	Affectation du résultat 31/12/2024	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 31/12/2025
Capital social	133 449 467					133 449 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 846 322					22 846 322
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	10 782 915		1 598 343			12 381 258
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	84 189 978		30 368 521		100 000 000	14 558 499
Résultat de l'exercice	31 966 864		-31 966 864	32 463 200		32 463 200
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total Capitaux Propres	**283 235 546**	**0,00**	**0,00**	**32 463 200**	**100 000 000**	**215 698 746**

Le résultat de l'exercice 2024 a été affecté à la réserve légale pour 1,6 million € et le solde de 30,3 millions € au report à nouveau. Il a été procédé à une distribution de dividendes sur l'exercice 2025 pour un montant de 100 millions €.

5.12 Eléments concernant les entreprises liées et participations

Chiffres exprimés en euros	Entreprises liées	Participations	Total 2025	Entreprises liées	Participations	Total 2024
Avances et acomptes sur immobilisations						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Prêts	190 622 793		190 622 793	156 123 119		156 123 119
Autres immobilisations financières	1 331 156		1 331 156	200 878		200 878
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	17 057 657		17 057 657	81 185 152		81 185 152
TOTAL CREANCES	**209 011 606**		**209 011 606**	**237 509 149**		**2037 509 149**
Capital souscrit appelé, non versé						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières divers						
Avances et acomptes reçus sur commandes						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	46 695 600		46 695 600	45 724 598		45 724 598
TOTAL DETTES	**46 695 600**		**46 695 600**	**45 724 598**		**45 724 598**
Produits de participations						
Autres produits financiers						
Charges financières	0.00		0.00	0.00		0.00

Les créances clients envers le Groupe correspondent au montant des créances inter compagnies pour 17 millions € incluant une créance d'impôt sur les sociétés de 6,7 millions €.

Les dettes envers le Groupe correspondent aux comptes courants qui enregistrent les dettes d'approvisionnements auprès du Groupe pour 37,1 millions €, puis 9 millions € de dette cash pool et enfin 0,5 million écart de change.

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Abbvie Inc	Prêt	131	
Allergan Holdings France	Prêt	56,7	
Allergan Holdings France	IS	12,2	
VLOG	True up	5,8	

5.13 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2025			Exercice 2024
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	723 965 147		723 965 147	722 604 996
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	822 468	29 691 747	30 514 215	20 791 306
Chiffre d'affaires	**724 787 615**	**29 691 747**	**754 479 361**	**743 396 302**
%	96	4	100	

5.14 Chiffre d'Affaires par zone géographique

Répartition par zone géographique (En euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
France	724 787 615	723 024 961
Etranger	29 691 747	20 371 341
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**754 479 361**	**743 396 302**

La variation du chiffre d'affaires de +11 millions € est due à la hausse des ventes de marchandises France pour +1,4 millions € et à une augmentation du niveau des refacturations pour 9,7 millions €.

5.15 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 7 millions € et s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	6 946 872	9 932 916
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 859 650	9 932 916
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	87 222	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	386 301	474 698
Dotations financières aux amortissements et provisions		87 222
Intérêts et charges assimilées	386 301	387 476
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	**6 560 571**	**9 458 217**

Les charges d'intérêts concernent essentiellement les escomptes financiers accordés aux clients, les produits financiers représentent les intérêts sur prêts reçus d'Allergan Holdings France et Abbvie Inc, le différentiel est généré par notre position de cash pool avec Abbvie Finance BV.

5.16 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels ont été reclassés, pour l'exercice clos le 31/12/2025 dans des comptes d'exploitation, par conséquent inclus dans le résultat d'exploitation.

5.17 Impôt sur les sociétés

Le montant de l'Impôt sur les Sociétés de 12,2 millions € se décompose ainsi :

Impôt sur les sociétés au taux standard de 25,0 % pour 16 millions €
Contribution sociale de 3,3% pour 0,5 million €

Sur lesquels viennent en déduction les crédits d'impôts :

Crédits d'impôts	
	Montant
Crédit d'impôt recherche	-4,1 M€
Autres crédits d'impôts (Mécénat)	-0,2 M€
Autres crédits d'impôts (Famille)	-0,1 M€
Total	**-4,4M€**

Aux termes d'un accord intervenu au cours de l'année 2022, la société a conclu une convention d'intégration fiscale avec la société « FOREST HOLDINGS FRANCE » qui détenait indirectement ses titres à plus de 95 %.
La Société Mère, détenant au moins 95 % du capital social des Filiales, a déclaré opter pour le bénéfice de l'intégration fiscale prévu par l'article 223 A du Code général des impôts, à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.
Cette option a été formulée dans le cadre du régime de continuité du groupe, prévu par l'article 223 S du Code général des impôts, à la suite de l'absorption de la société FOREST HOLDINGS FRANCE, ancienne société mère du groupe, par la société ALLERGAN HOLDINGS FRANCE, par voie de fusion-absorption réalisée le 30 juin 2025, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2025.
Le groupe fiscal formé désormais par « ALLERGAN HOLDINGS France » et ses filiales est régi par les dispositions suivantes : chaque filiale verse à « ALLERGAN HOLDINGS France», à titre de Contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les filiales auraient bénéficié en l'absence de l'intégration.

La convention ne contient pas de clause de rétrocession des déficits.

5.18 Accroissements et allégements de la dette future

Rubriques Allégements futurs du résultat taxable (en milliers €)	Exercice 2025	Exercice 2024
Provision pour indemnité de départ en retraite	21 273 338	19 790 584
Provision pour participation des salariés	6 205 567	6 369 384
Provision pour dépréciation clients		
Provision pour plan d'épargne action et options d'achat d'actions		
Provision sur CA	1 198 222	1 467 353
Provision pour indemnité de licenciement	108 342	485 982
Contribution de solidarité	1 115 691	1 070 926
Provision pour retraite supplémentaire		
Provision pour charges diverses	4 927 177	11 324 475
Risque de change		87 222
TOTAL	**34 828 337**	**40 595 926**

6. Ventilation de l'effectif moyen

Année fiscale 2025	Effectif
Ingénieurs et Cadres	763
Agents de maîtrise,	63
Techniciens et employés	24
Ouvriers	
Autres	
TOTAL	**850**

Dont Apprentis 48

7. Rémunération des dirigeants

Cette information, qui aurait pour effet de divulguer une situation individuelle, n'est pas précisée.

8. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, à raison de leur fonction dans l'ensemble de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 227 428 €.

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes Principal	Commissaire aux comptes Suppléant
Honoraires afférents à la certification des comptes	227 428 €	0,00 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0,00 €	0,00 €
Total	**227 428 €**	**0,00 €**

9. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Une consolidation est également établie conformément aux normes US Gaap par AbbVie Inc. Allergan Holdings France détenant 100% des titres d'Abbvie SAS, elle est exemptée de produire des comptes consolidés, conformément aux règles et méthodes françaises (article R. 233-15 du Code du Commerce).

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : AbbVie Inc
	Siège : 1 Road North Waukegan IL 60064 North Chicago, Illinois (Etats-Unis)
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : 1 Road North Waukegan IL 60064 North Chicago - Illinois (Etats-Unis)

AbbVie

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

AbbVie

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société AbbVie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AbbVie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
Claire Pajona

Claire Pajona

I. BILAN AU 31/12/2025

A. Bilan Actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	598 136	183 013	415 123	
Fonds commercial	196 139 413		196 139 413	196 139 413
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	14 129 877	6 723 242	7 406 634	1 402 387
Installations techniques, mat. et outillage	12 405 376	10 181 818	2 223 558	3 229 513
Autres immobilisations corporelles	9 419 398	3 211 777	6 207 621	1 551 039
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 683 375		2 683 375	347 549
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	191 953 948		191 953 948	156 323 997
Autres immobilisations financières	1 047 988		1 047 988	1 003 246
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**428 377 511**	**20 299 850**	**408 077 661**	**359 997 144**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	208 343		208 343	111 998
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	168 553 963	3 101 589	165 452 374	157 982 614
Avances, acomptes versés sur commandes	6 434 342		6 434 342	5 848 400
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	140 036 457	836 851	139 199 605	107 394 969
Autres créances	22 003 252		22 003 252	84 801 144
Charges constatées d'avance	1 671 954		1 671 954	1 140 433
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Disponibilités				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**338 908 311**	**3 938 440**	**334 969 871**	**357 279 558**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VII)				87 222
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**767 285 822**	**24 238 290**	**743 047 532**	**717 363 924**
(1) Dont à moins d'un an			**59 690 900**	**156 323 997**
(2) Dont à moins d'un an			**162 874 811**	**193 336 546**

B. Bilan Passif

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 133 449 467)	133 449 467	133 449 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 846 322	22 846 322
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
RESERVES		
Réserve légale	12 381 258	10 782 915
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	14 558 499	84 189 978
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**32 463 200**	**31 966 864**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**215 698 746**	**283 235 546**
Provisions pour risques	35 495 484	34 261 105
Provisions pour charges	24 657 028	23 502 928
TOTAL DES PROVISIONS (II)	**60 152 511**	**57 764 033**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	597	14 466
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 190 419	39 698 619
Dettes fiscales et sociales	372 044 774	287 825 865
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 821 034	46 120 064
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 012 426	2 705 331
TOTAL DES DETTES (1) (III)	**467 069 250**	**376 364 346**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)	127 025	
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	**743 047 532**	**717 363 924**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	**467 069 250**	**376 364 346**
(2) Dont emprunts participatifs		

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

Rubriques	Exercice 2025 France	Exercice 2025 Exportation	Exercice 2025 Total	Exercice 2024
Ventes de marchandises	723 965 147		723 965 147	722 604 996
Production vendue de biens				
Production vendue de services	822 468	29 691 747	30 514 215	20 791 306
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**724 787 615**	**29 691 747**	**754 479 361**	**743 396 302**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			18 966 123	21 020 748
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			745	
Autres produits			205 297	343 882
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**773 651 527**	**764 760 932**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			410 009 403	397 570 441
Variation de stock (marchandises)			-8 501 797	-9 714 078
Achats de matières premières et autres approvisionnements			727 290	604 291
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-96 346	43 830
Autres achats et charges externes (1)			115 988 859	112 260 424
Impôts, taxes et versements assimilés			61 473 392	74 656 737
Salaires et traitements			82 602 858	81 823 009
Cotisations sociales			41 263 816	41 293 240
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 039 392	1 862 011
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 211 220	655 356
Dotations aux provisions			21 441 825	19 663 218
Autres charges			217 298	151 200
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			7 296	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**729 384 507**	**720 869 679**
(1) Y compris :				
- Redevances crédit -bail mobilier				
- Redevances crédit -bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)			**44 267 020**	**43 891 253**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS (V) :			**6 946 872**	**9 932 916**
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			6 859 650	9 932 916
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions			87 222	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
CHARGES FINANCIERES (VI) :			**386 301**	**474 698**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				87 222
Intérêts et charges assimilées (3)			386 301	387 476
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
2. RESULTAT FINANCIER (V – VI)			**6 560 571**	**9 458 217**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II+III - IV+V - VI)			**50 827 590**	**53 349 470**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				**25 305**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				**-25 305**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			6 205 567	6 369 584
Impôts sur les bénéfices (X)			12 158 824	14 987 718
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			**780 598 398**	**774 693 848**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			**748 135 199**	**742 726 984**
BENEFICE OU PERTE			**32 463 200**	**31 966 864**
(2) Dont produits concernant les entités liées			**6 854 116**	**9 932 916**
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			**48 816**	**35 622**

1. Activité de la société et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Activité et faits marquants

La société Abbvie, sise au 5-13 Boulevard de la République sur Boulogne-Billancourt (92) exerce son activité de commercialisation et de distribution sur le territoire français (y compris DROM-COM), de médicaments essentiellement actifs sur des maladies dites chroniques.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois. Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat de l'exercice est de 743 047 532 € et le résultat net comptable s'élève à 32 463 200 €.

Le chiffre d'affaires 2025 figurant dans les comptes statutaires ABBVIE est de 754 479 361 € en hausse de 1,5 % par rapport à l'année 2024.

Les ventes nettes de taxes et autres déductions s'élèvent en 2025 à 659,2 millions €, en la hausse par rapport à l'année 2024 d'environ 0,9 %.

La société comptabilise en chiffre d'affaires les remises conventionnelles dues en application d'une convention conclue avec le CEPS nettes des crédits de remises considérant qu'il s'agit d'un ajustement du prix des médicaments.

L'évolution s'explique principalement par les évènements ci-dessous :

- Baisse du chiffre d'affaires du produit Humira de -78,2 millions € en 2025. Cette baisse s'explique d'une part par une réduction des prix de -16,2% visant à aligner Humira sur les prix des biosimilaires, et d'autre part, à la pénétration continue de ces derniers dans le marché de l'Adalimumab. Cette évolution a été facilitée par la publication, en février 2025, de l'arrêté autorisant la substitution en officine.

- Cette diminution est toutefois compensée par la poursuite de la croissance des produits Rinvoq (+21,1 millions €) et par le renforcement de Skyrizi (+58,0 millions €), notamment grâce au lancement, en mars 2025, de son indication en gastro-entérologie (Skyrizi Maladie de Crohn).

- Les ventes en Hépatite C sont en décroissance de -1,5 millions € soit -4,4%, principalement en raison d'un payback plus élevé en 2024 lié à une durée de traitement plus longue et à l'ajustement des provisions de payback pour 2025.

- En Hématologie, Venclyxto poursuit sa croissance avec une augmentation du chiffre d'affaires de +4,4 millions € en 2025 pour un total de 90 millions €. La performance est principalement portée par la forte progression des indications CLL 1ère ligne et de l'AML 1ère ligne.

- Le portefeuille Eye Care est en décroissance sur 2025, avec le chiffre d'affaires total de 98,7 millions €, soit -10,7% par rapport à 2024 :

 - Ozurdex fait face à la concurrence d'Eylea HD et de Vabysmo et voit ses ventes baisser de -3,6 millions € (-5,8%).

- Les produits du glaucome (Ganfort, Alphagan, Combigan et Lumigan) sont en décroissance d'environ -15,4%. Ils font face à une forte concurrence et à la présence des génériques notamment sur les références Ganfort MD et Lumigan, ainsi qu'à une importante baisse de prix avec un impact annualisé par rapport à 2024 d'environ -11,1%.

- Les produits contre la sécheresse oculaire, Refresh et Celluvisc ont connu des problèmes de production entrainant une diminution de leur chiffre d'affaires de -2,8 millions €.

- Les ventes de Duodopa sont en décroissance de -3,1 millions € soit -14,6%, principalement en raison d'une base de patients plus faible avec -161 patients nets en 2025 vs. +10 patients nets en 2024.

- Le produit Scyova a été lancé en novembre 2024 et a atteint 30,9 millions € de chiffre d'affaires en 2025 avec 1 609 patients sous traitement à fin 2025.

- Le Botox Thérapeutique continue également sa progression, avec une augmentation de +3,1 millions € par rapport à 2024, ce qui représente une croissance de +9,5%.

- La concurrence des génériques demeure très intense pour Sevorane, entraînant une diminution des ventes, passant de 7,7 millions € en 2024 à 6,7 millions € en 2025, soit une baisse de -12,3 %.

- Les ventes de produits esthétiques nettes de taxes et autres déductions s'élèvent à 36,5 millions € en 2025, enregistrant une baisse de -12,5% par rapport à l'année 2024. L'évolution de l'activité Allergan Esthétique s'explique principalement par les éléments suivants :

 - Le chiffre d'affaires de la gamme Juvederm a connu une forte diminution de -22,3%, principalement en raison de la perte du principal client "grand compte" et d'un marché en décroissance et très concurrentiel avec des prix plus bas.

 - Le produit HArmonyCa continue de s'imposer sur le marché, affichant une croissance de +119,9%. Performance portée principalement par l'augmentation de l'intérêt pour les soins de Qualité de peau qui booste le marché.

 - Le chiffre d'affaires de la gamme Vistabel est resté plutôt stable entre 2024 et 2025, avec un marché en croissance et une légère baisse de notre part de marché lié à l'arrivée de nouveaux concurrents.

 - L'activité de cryolipolyse (CoolSculpting) a enregistré une augmentation globale de +6,3%, activité qui s'est recentrée uniquement que sur la vente de cartes pour l'utilisation des systèmes. A partir d'Août 2025, l'activité de cryolipolyse a été confiée à un distributeur.

La Taxe M 2024 (clause de sauvegarde) a été facturée pour 43,4 millions € et en 2025, elle a été estimée à 50,3 millions € en raison d'une croissance du marché pharmaceutique net estimée à +3,1%.

La société continue également de gérer étroitement les ressources de fabrication et de chaîne d'approvisionnement afin de garantir aux patients un approvisionnement ininterrompu de leurs médicaments.

Règles OCDE Pilier 2

Les règles de Pilier 2 de l'OCDE s'appliquent généralement aux entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires consolidé est égal ou supérieur à 750 millions d'euros. Sous réserve de certains dispositifs transitoires de protection (« safe harbor »), les grandes entreprises multinationales relevant du champ d'application sont tenues de calculer leur taux effectif d'impôt (TEI- GloBE) pour chaque juridiction où elles exercent leurs activités et seront soumises à un impôt complémentaire de la différence entre leur taux effectif d'impôt (TEI) pour chaque juridiction et le taux minimum de 15%. Si le taux effectif d'impôt (TEI) dans une juridiction est de 15% ou plus, aucun impôt complémentaire ne sera dû.

Le 5 janvier 2026, l'OCDE a publié des orientations administratives introduisant le système Side-by-Side (SbS). Ce système établit deux nouveaux mécanismes de sécurité fiscale pour les groupes multinationaux :

la clause de sauvegarde Side-by-Side (SbS SH) pour les groupes multinationaux dont le siège est situé dans des juridictions disposant à la fois de systèmes fiscaux nationaux éligibles et de systèmes fiscaux mondiaux éligibles ;

la clause de sauvegarde de l'entité mère ultime (UPE SH) pour les groupes multinationaux dont l'entité mère ultime est située dans une juridiction disposant d'un système fiscal national éligible mais non d'un système fiscal mondial éligible.

Le système SbS s'appliquera aux exercices fiscaux commençant à compter du 1er janvier 2026, une fois mis en œuvre dans le droit interne par les juridictions concernées. Le choix de la clause de sauvegarde SbS supprime l'impôt complémentaire au titre de l'IIR et de l'UTPR, sans affecter l'application des impôts minimums complémentaires nationaux tels que la QDMTT.

Le registre central actualisé de l'OCDE confirme que les États-Unis remplissent les critères du SbS.

Règles Pilier 2 en France

La législation sur le Pilier Deux a été adoptée en 2023 en France et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Le groupe AbbVie a effectué une évaluation de son exposition potentielle à cet impôt complémentaire prévu par Pilier 2 en France. Les résultats de l'analyse sont reflétés dans les états financiers pour l'année 2025.

Règles Pilier 2– Modifications de la norme comptable internationale 12 – Impôts sur le résultat (IAS 12)

Les modifications apportées à l'IAS 12 ont été introduites en réponse aux règles du Pilier 2 de l'OCDE relatives au BEPS et comprennent :

une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation des impôts différés découlant de la mise en œuvre juridictionnelle des règles modèles du Pilier 2 ;

des obligations d'information pour les entités concernées, afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat du Pilier 2 découlant de cette législation, en particulier avant la date d'entrée en vigueur.

L'exception temporaire obligatoire — dont l'application doit être mentionnée publiquement — entre en vigueur immédiatement. Les autres obligations d'information s'appliquent aux périodes de reporting annuel commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date, mais pas à toute période intermédiaire se terminant au plus tard le 31 décembre 2023.

1.2. Activité de recherche et développement

La société poursuit ses activités de recherche et de développement.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Changement de méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30 décembre 2023 qui vient modifier le règlement ANC N° 2014-03 du plan comptable général.

Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 sans conséquences sur les exercices antérieurs, néanmoins, il implique une nouvelle présentation des états financiers et des reclassements de certains produits et charges, en particulier du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation et le résultat financier pour se conformer à ce nouveau modèle pour le premier exercice d'application.

- En 2024, les valeurs comptables des éléments d'actif cédés, les saisies administratives ainsi que le règlement d'un litige ancien étaient présentés sur la ligne « charges exceptionnelles ». Ces éléments sont désormais présentés au sein des « autres charges » et des « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ». Les reclassements correspondants ne font pas l'objet d'une présentation sous forme de tableau, compte tenu de leur caractère non significatif.

2.2. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Compte tenu du contexte économique et financier à fin décembre 2025, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
- L'évaluation des provisions et des engagements de retraite

3. Règles d'évaluation des principaux postes de bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition.

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles sont de 3 ans pour les logiciels et licences et de 5 ans pour les autres immobilisations incorporelles.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Evaporateurs	10 ans
Pompes	5 ans

3.3. Autres immobilisations financières

Les prêts et créances immobilisés sont valorisés à leur valeur actuelle. Une provision est constatée lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

3.4. Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO), la valeur des marchandises et approvisionnements incluant les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de critères distincts :

- Lorsque les produits sont défectueux (retours clients, produits en attente de destruction) ou obsolètes (date de péremption empêchant toute commercialisation) ou encore s'il existe un risque spécifique de non-commercialisation, la provision est constituée pour la valeur d'inventaire ;

- Pour l'ensemble des produits, une provision est constituée sur la base des résultats d'une analyse mensuelle de la rotation des stocks tenant compte de la date de péremption et des prévisions de ventes de chacun d'entre eux. La provision est alors calculée en fonction de la valeur d'inventaire pondérée par un coefficient résultant de la durée de commercialisation résiduelle et du poids de l'éventuel sur stockage estimé par rapport aux ventes prévisionnelles.

3.5. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

3.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

3.7. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.
L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

3.8.1 Engagements à long terme de retraite, pour primes liées à l'ancienneté et d'autres avantages

Les engagements à long terme de retraite sont comptabilisés par la société pour l'intégralité des provisions pour retraites et autres avantages similaires dont bénéficient ses salariés.
Concernant la provision relative aux engagements des indemnités de fin de carrière, elle est en accord avec la recommandation ANC 2013-02, ainsi les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Le taux d'Actualisation retenu est de 3,78 %.
- Le coefficient de Turn-over est dégressif avec l'âge, il a été revu courant 2020 de sorte qu'il correspond à la rotation moyenne effective des salariés de la Société sur les cinq derniers exercices.
- La table de mortalité utilisée est celle actualisée provenant des services publics statistiques nationaux INSEE 2019 - 2021.
- Le taux de progression des salaires retenu est de 3,5 %.
- La date de départ retenue est de 64 ans.

Depuis 2024, nous avons décidé de comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat pour harmoniser les pratiques au sein du groupe AbbVie. Par conséquent, l'engagement de retraite lié aux indemnités de fin de carrière est inscrit au passif du bilan et s'élève à 21,3 millions €.

Les accords d'entreprise de la société prévoient l'attribution de primes et congés aux salariés dès lors qu'ils atteignent un certain niveau d'ancienneté. Cette attribution est graduelle et s'échelonne sur l'ensemble de la vie professionnelle des salariés au sein de l'entreprise. L'engagement correspondant à ces primes est valorisé à l'aide des mêmes paramètres d'actualisation et de probabilités que ceux utilisés pour le calcul des engagements des indemnités de départ en retraite. Il s'élève à 3,4 millions € en fin d'exercice 2025.

La provision cumulée des Engagements à Long Terme de Retraite et obligations similaires au titre de l'année 2025 s'élève à 25 millions €.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

5. Notes relatives aux postes de bilan et du compte de résultat

5.1 Immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Sorties	Au 31/12/2025
Frais de développement					
Fonds de commerce	196 139 413				196 139 413
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	220 282	426 584	-20 272	28 457	598 136
Total 1 Incorporelles	**196 359 695**	**426 584**	**-20 272**	**28 457**	**196 737 549**
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements…..	6 656 970	7 472 907			14 129 877
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	13 125 525	40 378		760 526	12 405 376
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 388 538	5 180 252	20 272	169 664	9 419 398
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	347 549	2 335 826			2 683 375
Total 2 Corporelles	**24 518 582**	**15 029 363**	**20 272**	**930 190**	**38 638 026**
Prêts	156 323 997	135 629 951		100 000 000	191 953 948
Autres immobilisations financières	1 003 246	44 742			1 047 988
Total 3 Financières	**157 327 243**	**135 674 693**	**0,00**	**100 000 000**	**193 001 936**
TOTAL	**378 205 520**	**151 130 640**	**0,00**	**100 958 647**	**428 377 511**

Les immobilisations incorporelles brutes (196,7 millions €) correspondent principalement aux éléments du fonds de commerce apportés au 1er octobre 2012 par les sociétés Abbott France (pour 187,1 millions €), Abbott Products (pour 3,8 millions €) et Allergan pour 5,2 millions € en date du 1er novembre 2022.

La variation des immobilisations corporelles +14,1 millions € s'explique principalement par :

- L'acquisition de matériels informatiques et mobiliers pour +5,2 millions €
- Constructions, Installation, agencement et Immobilisation en cours +9,8 millions €
- La sortie de matériels informatiques et évaporateurs obsolètes pour -0,9 million €.

Les immobilisations financières (193 millions €) concernent le prêt accordé à Abbvie Inc à hauteur de 131 millions, le prêt accordé à Allergan Holding à hauteur de 59,6 millions, aux intérêts de 1,3 million € et aux dépôts de garantie pour 1,0 million €.

1 - Ventilation des augmentations

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Incorporelles			426 584		
Corporelles	20 272		15 029 363		
Financières			135 674 693		

2 - Ventilation des diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Incorporelles	20 272				28 557
Corporelles			439 989		490 201
Financières			100 000 000		

5.2 Amortissements

Chiffres exprimés en euros	Durée d'amortissement	Mode d'amort	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	De 3 à 5 ans	Linéaire	220 282	11 461	48 730	183 013
Total 1			**220 282**	**11 461**	**48 730**	**183 013**
Terrains Constructions Installations générales et agencements Installations techniques, matériels et outillages Matériel de transport Matériel de bureau informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	10 ans De 5 à 10 ans De 5 à 10 ans	Linéaire Linéaire Linéaire	5 254 583 9 896 012 2 837 499	1 468 660 1 038 416 541 126	 752 610 166 848	6 723 242 10 181 818 3 211 777
Total 2			**17 988 095**	**3 048 202**	**919 458**	**20 116 838**
TOTAL			**18 208 376**	**3 059 663**	**968 188**	**20 299 850**

L'amortissement des immobilisations figurant au bilan enregistre le cumul des dotations constatées depuis les apports effectués au 1er octobre 2012 diminué des cumuls d'amortissements des immobilisations sorties.

1 - Ventilation des dotations

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Incorporelles Corporelles		11 461 1 847 583		1 200 618

2 - Ventilation des diminutions et reprises

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés et transferts de poste à poste	Eléments mis hors service
Incorporelles Corporelles		20 272 436 554	28 457 482 903

5.3 Stocks et en-cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2025	Dépréciation 2025	Solde au 31/12/2025	Montant Brut au 31/12/2024	Dépréciation 2024	Solde au 31/12/2024
Matières premières	208 343		208 343	111 998		111 998
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	168 553 963	3 101 589	165 452 374	160 052 166	2 069 552	157 982 614
TOTAL	**168 762 306**	**3 101 589**	**165 660 717**	**160 164 164**	**2 069 552**	**158 094 612**

La Valeur Nette du Stock de Marchandises passe de 158 millions € en 2024 à 166 millions € à fin 2025, soit une hausse du stock en valeur nette de 8 millions € expliquée par :

- Une baisse des stocks en valeurs brutes de 25,7 millions € :
 - Humira, spécialité Immunologie, pour (-13,5 millions €) ;
 - Venclyxto, spécialité en Hématologie, pour (-5,9 millions €) ;
 - Juvederm, spécialité Médecine Esthétique, pour (- 1,6 million €) ;
 - Vitamine A, spécialité en Ophtalmologie pour (-1,2 millions€) ;
 - Kaletra, spécialité en Virologie pour (-0,97 million €) ;
 - Autres produits (-2,5millions €) ;

- Une hausse des stocks en valeurs brutes de 35,8 millions € :
 - Skyrizi, spécialité en dermatologie, pour (+11,7 millions €)
 - Ozurdex, spécialité Ophtalmologie pour (+6,5 millions €)
 - Rinvoq, spécialité en Immunologie, pour (+5,7 millions €) ;
 - Ganfort, spécialité Ophtalmologie pour (+4,5 millions €) ;
 - Scyova, spécialité contre la maladie de Parkinson pour (+3,3 millions €) ;
 - Autre produits (+3,9 millions €) ;

- La provision pour dépréciation du stock a augmenté de 1 million € par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 3,1 millions € pour l'exercice 2025.

Dépréciations des stocks et en-cours			
Postes (a)	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres			
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises	3 101 589	2 069 552	Voir 3.4
Total	**3 101 589**	**2 069 552**	

5.4 Provisions

Provisions inscrites au bilan En Euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	87 222	0	87 222	
Provisions pour retraites et obligations similaires	23 415 706	2 328 588	1 087 267	24 657 028
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des Immos				
Provisions pour gros entretien grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	**23 502 928**	**2 328 588**	**1 174 489**	**24 657 028**
Autres provisions pour risques	34 261 105	19 113 236	17 878 857	35 495 484
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	**34 261 105**	**19 113 236**	**17 878 857**	**35 495 484**
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciation des immobilisations corporelles				
Dépréciation des immobilisations financières				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Autres immobilisations financières				
Dépréciation des stocks et en cours	2 069 552	1 032 037		3 101 589
Dépréciation des comptes clients	657 668	179 183		836 851
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**2 727 220**	**1 211 220**	**0,00**	**3 938 440**

Aucune provision réglementée n'est comptabilisée dans les livres d'AbbVie.

Les provisions pour Risques et Charges portées au bilan pour 60 millions € couvrent les éléments suivants :

- 21,3 millions € couvrant les engagements de retraite contre 19,8 millions € au 31/12/2024.
- 3,4 millions € pour les avantages liés à l'ancienneté des salariés contre 3,6 millions € au 31/12/2024;
- 35,5 millions € pour des risques et litiges divers contre 34,3 millions € au 31/12/2024.

5.5 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 357 millions € en valeurs brutes au 31/12/2025 et l'état des échéances se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**193 001 936**	**59 690 900**	**133 311 036**
Créances rattachées à des participations			
Prêts	191 953 948	59 690 900	132 263 048
Autres immobilisations financières	1 047 988		1 047 988
ACTIF CIRCULANT :	**162 039 708**	**162 039 708**	**0,00**
Clients	139 199 605	139 199 605	
Clients douteux	836 851	836 851	
Personnel et comptes rattachés	284 338	284 338	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	4 224 535	4 224 535	
Groupe et associés	17 057 657	17 057 657	
Débiteurs divers	436 722	436 722	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	**1 671 954**	**1 671 954**	**0,00**
Charges constatées d'avance	1 671 954	1 671 954	
TOTAL	**356 713 598**	**223 402 262**	**133 311 036**

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

Les créances clients s'établissent à 139,2 millions € contre 107,4 millions € en 2024.
La hausse des créances clients de fin d'année s'explique par un montant des lettres de change remises en banque en fin d'année et sera encaissé début janvier.

Le DSO (délai de paiement des clients) est stable sur l'année, les créances clients représentent 41,4 jours de chiffre d'affaires en 2025 en hausse par rapport à 2024.

Les provisions pour dépréciation des créances clients s'élèvent à 1 million €, et sont en hausse.

Le poste créances Groupe s'élève à 17 millions €. Il est constitué principalement de créances clients inter-compagnies pour 4,5 millions €, Provision True up pour 5,8 millions € et trop versé d'IS 6,7 millions €.

5.6 Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	597	597		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 190 419	46 190 419		
Personnel et comptes rattachés	24 138 199	24 138 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 295 704	14 295 704		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	333 610 871	333 610 871		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	46 695 600	46 695 600		
Autres dettes	125 434	125 434		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	2 012 426	2 012 426		
TOTAL	**467 069 250**	**467 069 250**	**0,00**	**0,00**

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

Les dettes Fournisseurs et comptes rattachés sont de 46,1 millions €, en hausse de 6 millions € par rapport à 2024. La progression des dettes fournisseurs s'explique par la hausse des factures non parvenues pour l'exercice 2025 liée à une hausse des charges externes.

Le poste "Autres Impôts et Taxes" concernent les dettes et provisions de taxes et remises conventionnelles sur médicaments ainsi que le montant des prélèvements à la source à verser pour le compte des employés, au total ce poste représente un montant de 333,6 millions €.

Le poste "Groupe et associés" augmente de 1 million €. Il se compose d'une part, des dettes fournisseurs inter-compagnies (achat de marchandises) 37,1 millions €, en baisse sur décembre 2025, celui-ci varie sensiblement en fonction des produits livrés sur la fin d'année et d'une dette cash pool de 9 millions €.

5.7 Produits constatés d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	2 012 426	2 705 331
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	**2 012 426**	**2 705 331**

Les produits constatés d'avance sont constitués du chiffre d'affaires lié aux produits non réceptionnés par les clients à la date de clôture.

5.8 Charges constatées d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	1 671 954	1 140 433
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	**1 671 954**	**1 140 433**

Les charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées pendant l'exercice mais relatives à un exercice ultérieur.
Les charges constatées d'avance concernent notamment des charges de loyer du bâtiment pour 1,3 million €, ainsi que diverses charges liées à des évènements prévus sur 2026 pour 0,4 million €.

5.9 Ecarts de conversion Actif-Passif

Postes concernés En Euros	ECART DE CONVERSION PASSIF TOTAL	Compensé par Couverture de change	Provisions pour perte de changes	Ecart de conversion Passif
Acomptes sur immobilisations				
Prêts				
Autres créances immobilisées				
Créances d'exploitation	0,00		0,00	0,00
Créances diverses				
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	127 025			127 025
Dettes sur immobilisations				
Total des Ecarts de conversion	**127 025**	**0,00**	**0,00**	**127 025**

Aucun écart de conversion Actif a été constaté sur 2025, un écart de conversion passif a été constaté à la clôture au 31/12/2025.

5.10 Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombres de titres A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursé pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	148 277 186	0,00	0,00	148 277 186	0,90

Ces actions sont intégralement détenues par la société Allergan Holdings France située au 5-13 boulevard de La République à 92100 Boulogne Billancourt en France.

5.11 Variation des capitaux propres

(En Euros)	Variation des capitaux propres Au 31/12/2024	Variation de capital	Affectation du résultat 31/12/2024	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 31/12/2025
Capital social	133 449 467					133 449 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 846 322					22 846 322
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	10 782 915		1 598 343			12 381 258
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	84 189 978		30 368 521		100 000 000	14 558 499
Résultat de l'exercice	31 966 864		-31 966 864	32 463 200		32 463 200
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total Capitaux Propres	**283 235 546**	**0,00**	**0,00**	**32 463 200**	**100 000 000**	**215 698 746**

Le résultat de l'exercice 2024 a été affecté à la réserve légale pour 1,6 million € et le solde de 30,3 millions € au report à nouveau. Il a été procédé à une distribution de dividendes sur l'exercice 2025 pour un montant de 100 millions €.

5.12 Eléments concernant les entreprises liées et participations

Chiffres exprimés en euros	Entreprises liées	Participations	Total 2025	Entreprises liées	Participations	Total 2024
Avances et acomptes sur immobilisations						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Prêts	190 622 793		190 622 793	156 123 119		156 123 119
Autres immobilisations financières	1 331 156		1 331 156	200 878		200 878
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	17 057 657		17 057 657	81 185 152		81 185 152
TOTAL CREANCES	**209 011 606**		**209 011 606**	**237 509 149**		**2037 509 149**
Capital souscrit appelé, non versé						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières divers						
Avances et acomptes reçus sur commandes						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	46 695 600		46 695 600	45 724 598		45 724 598
TOTAL DETTES	**46 695 600**		**46 695 600**	**45 724 598**		**45 724 598**
Produits de participations						
Autres produits financiers						
Charges financières	0.00		0.00	0.00		0.00

Les créances clients envers le Groupe correspondent au montant des créances inter compagnies pour 17 millions € incluant une créance d'impôt sur les sociétés de 6,7 millions €.

Les dettes envers le Groupe correspondent aux comptes courants qui enregistrent les dettes d'approvisionnements auprès du Groupe pour 37,1 millions €, puis 9 millions € de dette cash pool et enfin 0,5 million écart de change.

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Abbvie Inc	Prêt	131	
Allergan Holdings France	Prêt	56,7	
Allergan Holdings France	IS	12,2	
VLOG	True up	5,8	

5.13 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2025			Exercice 2024
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	723 965 147		723 965 147	722 604 996
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	822 468	29 691 747	30 514 215	20 791 306
Chiffre d'affaires	**724 787 615**	**29 691 747**	**754 479 361**	**743 396 302**
%	96	4	100	

5.14 Chiffre d'Affaires par zone géographique

Répartition par zone géographique (En euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
France	724 787 615	723 024 961
Etranger	29 691 747	20 371 341
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**754 479 361**	**743 396 302**

La variation du chiffre d'affaires de +11 millions € est due à la hausse des ventes de marchandises France pour +1,4 millions € et à une augmentation du niveau des refacturations pour 9,7 millions €.

5.15 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 7 millions € et s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	6 946 872	9 932 916
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 859 650	9 932 916
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	87 222	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	386 301	474 698
Dotations financières aux amortissements et provisions		87 222
Intérêts et charges assimilées	386 301	387 476
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	**6 560 571**	**9 458 217**

Les charges d'intérêts concernent essentiellement les escomptes financiers accordés aux clients, les produits financiers représentent les intérêts sur prêts reçus d'Allergan Holdings France et Abbvie Inc, le différentiel est généré par notre position de cash pool avec Abbvie Finance BV.

5.16 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels ont été reclassés, pour l'exercice clos le 31/12/2025 dans des comptes d'exploitation, par conséquent inclus dans le résultat d'exploitation.

5.17 Impôt sur les sociétés

Le montant de l'Impôt sur les Sociétés de 12,2 millions € se décompose ainsi :

Impôt sur les sociétés au taux standard de 25,0 % pour 16 millions €
Contribution sociale de 3,3% pour 0,5 million €

Sur lesquels viennent en déduction les crédits d'impôts :

Crédits d'impôts	
	Montant
Crédit d'impôt recherche	-4,1 M€
Autres crédits d'impôts (Mécénat)	-0,2 M€
Autres crédits d'impôts (Famille)	-0,1 M€
Total	**-4,4M€**

Aux termes d'un accord intervenu au cours de l'année 2022, la société a conclu une convention d'intégration fiscale avec la société « FOREST HOLDINGS FRANCE » qui détenait indirectement ses titres à plus de 95 %.
La Société Mère, détenant au moins 95 % du capital social des Filiales, a déclaré opter pour le bénéfice de l'intégration fiscale prévu par l'article 223 A du Code général des impôts, à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.
Cette option a été formulée dans le cadre du régime de continuité du groupe, prévu par l'article 223 S du Code général des impôts, à la suite de l'absorption de la société FOREST HOLDINGS FRANCE, ancienne société mère du groupe, par la société ALLERGAN HOLDINGS FRANCE, par voie de fusion-absorption réalisée le 30 juin 2025, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2025.
Le groupe fiscal formé désormais par « ALLERGAN HOLDINGS France » et ses filiales est régi par les dispositions suivantes : chaque filiale verse à « ALLERGAN HOLDINGS France», à titre de Contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les filiales auraient bénéficié en l'absence de l'intégration.

La convention ne contient pas de clause de rétrocession des déficits.

5.18 Accroissements et allégements de la dette future

Rubriques Allégements futurs du résultat taxable (en milliers €)	Exercice 2025	Exercice 2024
Provision pour indemnité de départ en retraite	21 273 338	19 790 584
Provision pour participation des salariés	6 205 567	6 369 384
Provision pour dépréciation clients		
Provision pour plan d'épargne action et options d'achat d'actions		
Provision sur CA	1 198 222	1 467 353
Provision pour indemnité de licenciement	108 342	485 982
Contribution de solidarité	1 115 691	1 070 926
Provision pour retraite supplémentaire		
Provision pour charges diverses	4 927 177	11 324 475
Risque de change		87 222
TOTAL	**34 828 337**	**40 595 926**

6. Ventilation de l'effectif moyen

Année fiscale 2025	Effectif
Ingénieurs et Cadres	763
Agents de maîtrise,	63
Techniciens et employés	24
Ouvriers	
Autres	
TOTAL	**850**

Dont Apprentis 48

7. Rémunération des dirigeants

Cette information, qui aurait pour effet de divulguer une situation individuelle, n'est pas précisée.

8. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, à raison de leur fonction dans l'ensemble de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 227 428 €.

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes Principal	Commissaire aux comptes Suppléant
Honoraires afférents à la certification des comptes	227 428 €	0,00 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0,00 €	0,00 €
Total	**227 428 €**	**0,00 €**

9. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Une consolidation est également établie conformément aux normes US Gaap par AbbVie Inc. Allergan Holdings France détenant 100% des titres d'Abbvie SAS, elle est exemptée de produire des comptes consolidés, conformément aux règles et méthodes françaises (article R. 233-15 du Code du Commerce).

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : AbbVie Inc
	Siège : 1 Road North Waukegan IL 60064 North Chicago, Illinois (Etats-Unis)
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : 1 Road North Waukegan IL 60064 North Chicago - Illinois (Etats-Unis)